

on n'a qu'à examiner l'évolution de M 3 au cours des dernières années pour constater que sa masse a augmenté à un taux qui suit de beaucoup plus près celui de l'inflation: elle a augmenté au taux de 12, 14 et 16 p. 100 tandis que celle de M 1 n'augmentait qu'à un rythme s'établissant entre 5 et 9 p. 100. Ainsi, ceux qui soutiennent que la Banque du Canada ne contrôle pas le type approprié de masse monétaire tiennent peut-être là un excellent argument, compte tenu de l'évolution que nous avons observée jusqu'ici.

De plus, le concept M 1 représente simplement la monnaie servant aux transactions. En théorie, quand on contrôle et limite cette masse monétaire, on limite la progression du pouvoir de transaction du pays en limitant le pouvoir de dépenser et d'investir de la population, privant ainsi l'économie d'une partie de son dynamisme et provoquant un taux d'inflation moindre. Je tiens à évoquer ici l'avis d'un des experts en matière de taux d'intérêt reconnu mondialement, je suppose, et certes à l'échelle des États-Unis, en la personne de Henry Kaufman, économiste principal chez Salomon Brothers, une maison de courtage de Wall Street très connue et de grande réputation. Il n'a cessé, avec raison d'ailleurs, de prédire des taux d'intérêt élevés pour la décennie écoulée et d'affirmer que le flux monétaire n'aurait pas d'effets sur les taux d'intérêt. Voici ce qu'il dit dans un article du numéro de mai de la revue *Fortune*:

Le marché américain du crédit constitue, selon lui, l'un des grands mystères de la création. Au cours des deux dernières décennies, les banquiers ont, à mon avis, déployé des trésors d'imagination pour attirer de nouvelles catégories de déposants et pour ajuster la marge entre le prix d'achat de l'argent et le prix auquel ils le vendent pour toujours s'assurer un bénéfice quel que soit l'intérêt qu'ils versent aux déposants.

Du coup, les profits des banques sont à l'abri du danger, quel que soit le taux d'escompte que la Banque centrale établit. Les profits ont même tendance à augmenter dans ce cas, comme le leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) l'a souligné. Kaufman dit ensuite que ce qui compte en matière d'argent et d'inflation, c'est le crédit—l'utilisation du crédit—et non le cours de l'argent ou les transactions monétaires. Il donne ensuite des exemples du génie créatif des banquiers et des experts financiers des entreprises. Je cite:

Les milieux financiers font preuve de beaucoup d'imagination et ils vont trouver de nouveaux moyens de remplacer l'argent, déclare Kaufman. Nous pouvons aller très loin en matière de crédit. Il pense que le taux de roulement de l'argent peut encore s'accélérer au-delà de tout ce que l'on a connu jusque là.

Par suite, comme il le dit, les taux d'intérêt élevés n'ont pas ralenti le crédit et donc le flux monétaire, mais ils ont rendu ce crédit plus cher.

Comme je vois que vous voulez intervenir, monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer rapidement un amendement à la motion afin d'indiquer que le gouvernement ne suit aucune politique bien que selon moi, il soit de son devoir de rechercher les moyens de limiter les dégâts sans trop de frais pour le Trésor public. En conséquence, je propose:

Que la motion de M. Broadbent soit modifiée et que l'on ajoute à la fin de la dernière phrase ceci:

«et qu'elle demande au gouvernement de présenter des mesures législatives permettant de déduire de l'impôt les taxes foncières et les intérêts hypothécaires et étendant les dispositions des obligations pour l'expansion de la petite entreprise de façon qu'elles couvrent les exploitations agricoles et les entreprises non constituées en corporation tant pour le financement des fonds de roulement que pour celui des immobilisations».

En conclusion, monsieur l'Orateur . . .

Politique des taux d'intérêt

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, je suis heureux que le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) ait fourni à la Chambre l'occasion de discuter d'un sujet extrêmement important, de très grande actualité, et qui préoccupe le plus grand nombre des Canadiens. Cependant, j'aimerais lui indiquer que je suis déçu du fait qu'il ait réduit les problèmes économiques auxquels se heurtent non seulement la société canadienne mais aussi les sociétés occidentales à un type d'institutions financières, savoir les banques. Le chef du Nouveau parti démocratique m'accusera probablement à mon tour de simplifier le ton et l'expression de son discours. Cependant, c'est la perception que j'ai eue des propos qu'il a tenus. Et je ne peux pas croire qu'il se permette une telle simplification. Je porterai plutôt au compte de la partisanerie le fait qu'il ait réduit le problème économique aux activités ou au fonctionnement d'un type d'institutions financières qui s'appelle les banques à charte.

● (1610)

J'aimerais également rappeler au chef du Nouveau parti démocratique que, lorsqu'il parle de la profitabilité ou du taux de profitabilité de nos banques à charte, il doit être au courant des termes de comparaison qu'il utilise. Par exemple, il utilise le premier trimestre de l'année 1981 en le comparant au premier trimestre de l'année 1980. Or, on sait qu'à cause d'événements conjoncturels le premier trimestre 1981 indique un montant élevé de taux de profitabilité, tandis qu'à cause d'autres événements conjoncturels le premier trimestre de 1980, lui, indiquait un taux plus bas que d'habitude si on le compare aux autres taux trimestriels des années précédentes pour les mêmes trimestres que d'habitude. Donc, je crois qu'il manque de perspective dans ses termes de comparaison pour qu'on puisse tirer une conclusion dont le degré de certitude serait élevé à partir de ces seuls deux termes de référence étant donné que les conjonctures, les éléments conjoncturels qui entourent au moment précis la prise du taux de profitabilité, étaient inverses dans un cas comme dans l'autre. Alors, la conclusion subit donc cette distorsion, et on doit prendre une période beaucoup plus grande pour vérifier les taux réels de profitabilité. D'autre part, j'aimerais lui indiquer également que le ministre des Finances (M. MacEachen) s'est engagé à ce que le ministère fasse un examen attentif de ce qui se passe dans ce domaine et surveille le taux de profitabilité, et s'il y avait des excès, le ministre des Finances prendrait des mesures appropriées.

J'ai remarqué également dans les propos du député de Calgary-Centre (M. Andre) qu'il établissait une comparaison entre les taux d'escompte d'un pays à l'autre. La comparaison du taux d'escompte d'un pays à l'autre n'est pas nécessairement dans tous les cas un indice du taux d'intérêt à la consommation. Dans certains pays le taux d'escompte peut être un reflet direct du taux d'intérêt à la consommation tandis que dans d'autres il y a une différence assez marquée. Par exemple, aux États-Unis le taux d'escompte de la Banque centrale est de 14 p. 100 aujourd'hui et pourtant le taux de base des banques est de 20 p. 100. C'est donc dire qu'il y a un écart de 6 p. 100 entre le taux d'escompte de la Banque centrale et le taux préférentiel des banques aux États-Unis.